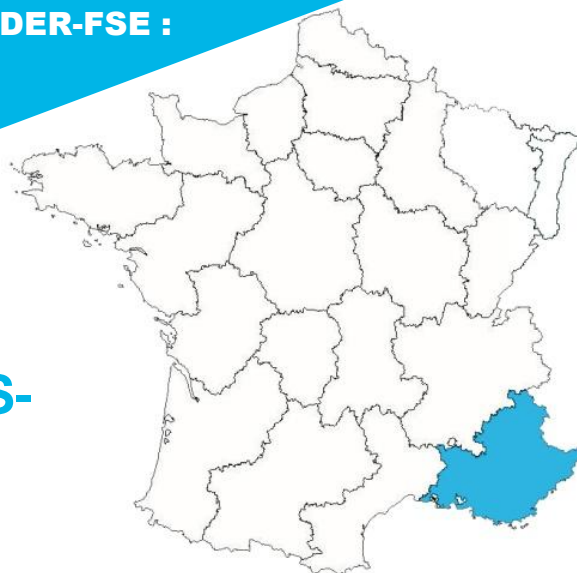


PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL FEDER-FSE : QUELLE PLACE POUR L'ESS ?

Version étudiée : version adoptée par
la Commission européenne le
12/12/2014.



PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La région PACA est éligible au titre des régions les plus développées et va au-delà des exigences de concentration thématique pour cette catégorie de région : hors crédits d'assistance technique, 86.6 % des fonds FEDER sont concentrés sur les Objectifs thématiques (OT) 1 à 4 (33.9 % sur l'OT 4).

Hors assistance technique, la totalité des crédits FSE est consacrée à l'OT 10 d'investissement dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie (le département des Bouches du Rhône étant éligible à l'Initiative pour l'emploi des jeunes, 2.6 % des crédits FSE initiaux correspondant ont été transférés à l'Etat en Région).

Le programme opérationnel comporte 5 axes (hors axes d'assistance technique) :

Axe 1 : Recherche, Innovation, PME (OT 1 et 3)

Axe 2 : Développer l'économie et les services numériques (OT 2)

Axe 3 : Transition énergétique et valorisation durable des ressources (OT 4 et 8)

Axe 4 : Inclusion sociale par l'emploi (OT 4, 8 et 9)

Axe 5 : Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie (OT 10)

La stratégie régionale en PACA intervient sur 3 volets de croissance identifiés par la stratégie Europe 2020, exprimés ainsi par la Région : croissance inventive créatrice d'emplois et de savoir, croissance soutenable qui préserve et valorise les ressources disponibles, croissance inclusive qui donne une chance à chacun.

Le Programme opérationnel souligne la participation au Comité de suivi « *d'organismes représentant la société civile, dont les partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination, parce qu'ils travaillent dans des domaines visés par le Programme, compte tenu, entre autres, de leur représentativité, géographique et thématique, de leur expérience, du caractère novateur de leurs approches ...* » (cf. p.219 PO).

Les règlements européens FSE et FEDER de la programmation 2014-2020 contiennent la possibilité d'un soutien direct à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'entrepreneuriat social à travers leurs priorités d'investissement.

Afin d'aider les acteurs de l'ESS à bénéficier de ces opportunités de financement pour le développement de leurs projets, l'Avise et le RTES se sont associés pour conduire une analyse de leur déclinaison en France. Cette analyse s'est concentrée sur les Programmes opérationnels FEDER-FSE élaborés par les Conseils régionaux, une grande partie des fonds étant déployée dans ce cadre. Pour en savoir plus sur le périmètre et les limites de ce travail, consultez la note de synthèse de l'analyse des PO régionaux, en ligne sur www.avise.org et www.rtes.org.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE PROGRAMME

Économie sociale et solidaire

Pour favoriser la croissance « inventive et créatrice d'emploi », les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont citées parmi les PME et PMI pour lesquelles l'enjeu est de soutenir l'emploi. Elles représentent « un vivier très important de créations d'emplois » dans la région « à condition de s'inscrire dans de vraies dynamiques de performances » (p.11 PO).

Dans la priorité d'investissement 3a de l'axe 1, l'objectif spécifique est de « Favoriser la croissance des PME régionales » pour maintenir une dynamique forte de création d'entreprises. « Toutes les filières, y compris l'ESS, sont concernées par cet objectif afin d'irriguer tous les secteurs et Domaines d'Activité Stratégiques, et encourager les marchés de demain. » (p.54 PO).

Une part de 17 % de l'enveloppe FEDER sera consacrée à l'appui de démarches de développement des entreprises, favorisant ainsi les Domaines d'activité stratégique (DAS) et plus généralement le tissu économique local (Axe1 – OT 3).

Entrepreneuriat social

Il n'est pas fait mention dans le PO « d'entrepreneuriat social » ou « d'entreprise sociale ».

En termes de croissance des PME, recherche et innovation, le PO régional s'inscrit dans la lignée de la Stratégie régionale d'innovation et de Spécialisation intelligente (SRI-SI), qui distingue cinq domaines d'activité stratégiques :

- Transition énergétique/efficacité énergétique,
- Risque, sécurité, sûreté,
- Santé-alimentation,
- Mobilité intelligente et durable,
- Industrie culturelle-tourisme-contenu numérique.

En complément de cette 1^{ère} orientation stratégique, la 2^{nde} est l'accompagnement de la croissance des entreprises à potentiel par un écosystème régional d'innovation renforcé. Dans le cadre de cette 2^{nde} orientation, le programme opérationnel prévoit par exemple de soutenir des actions (p.56 PO) :

- > « D'accompagnement, individuel et/ou collectif, au développement de nouveaux concepts (technologiques ou d'organisation, RSE) en vue de conforter la compétitivité des entreprises : veille stratégique, conseil, expertise, financement et levée de fonds ».
- > « D'accompagnement et sensibilisation des cédants à la transmission d'entreprises, aides à la valorisation pour les repreneurs ».

Innovation sociale

Elle occupe une place non négligeable dans la SRI-SI en PACA.

Dans l'orientation stratégique d'accompagnement de la croissance des entreprises à potentiel par un écosystème régional d'innovation renforcé, le soutien à l'innovation sociale fait partie des actions stratégiques à mettre en œuvre :

- > « Stimuler et promouvoir toutes les formes d'innovation et notamment celles apportant des réponses aux besoins sociaux et sociétaux qui ne sont pas satisfaits par une offre de solutions publiques et privées (innovation sociale...) » (p.9 PO).

Cette action stratégique est déclinée dans le PO à plusieurs niveaux :

- **Dans la Pi 1b** : « Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation... »
- **Dans la Pi 2c** : « Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) ». Page 90 on retrouve la mention suivante : « Produits ou services numériques répondant aux grands enjeux sociétaux : numérique éducatif, médiation numérique ; participation citoyenne ; innovation sociale, gestion de la ville. (Exemples : outil favorisant l'accès à la connaissance, outils numériques innovant de démocratie participative, de gestion de la biodiversité, projets de médiation et de mise à disposition de données ouvertes.) »
- **Dans l'axe prioritaire 5 - Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie - OT 10 (p. 175 PO)** :
 - « Les actions planifiées dans le cadre du PO FEDER – FSE 2014/2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur contribuent au développement de l'innovation sociale dans le sens où elles privilégient de nouvelles approches afin de relever les défis sociaux auxquels l'Union Européenne est confrontée, tels que l'exclusion sociale et le taux de chômage élevé. »
 - « Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie » les actions cofinancées par le FSE sont axées sur les publics les plus en difficulté et les plus éloignés de l'emploi. Elles privilégient « les démarches innovantes en termes de formation ou d'orientation pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle ».

Insertion par l'activité économique

Le PO ne fait pas référence à l'insertion par l'activité économique ou aux achats socialement responsables. Par contre l'OT 3, et notamment l'OS3a « renforcer la création d'entreprise, prioritairement dans les Domaines d'Activités Stratégiques » est ouvert aux structures de l'ESS, ainsi que l'OT 10 du FSE.

Coopération

Le PO ne fait pas référence aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

MAQUETTES FINANCIÈRES DÉDIÉES

En l'absence de mesure spécifique dédiée au soutien de l'ESS, de l'entrepreneuriat social ou de l'innovation sociale, il n'est pas possible d'établir avec précision le volume des fonds alloués à ce type de projets.

Ventilation du plan de financement par axes prioritaires, fonds et objectifs thématiques (p.196 PO) :

| AXE | FONDS | OBJECTIFS THÉMATIQUES (OT) | SOUTIEN DE L'UE | FINANCEMENT TOTAL | TAUX DE COFINANCEMENT UE |
|-----|-------|----------------------------|-----------------|-------------------|--------------------------|
| 1 | FEDER | OT 1 et 3 | 101 082 000 € | 202 164 000 € | 50 % |
| 2 | FEDER | OT 2 | 43 604 000 € | 87 208 000 € | 50 % |
| 3 | FEDER | OT 4 et 8 | 110 850 168 € | 221 700 336 € | 50 % |
| 4 | FEDER | OT 4, 8 et 9 | 18 829 000 € | 37 658 000 € | 50 % |
| 5 | FSE | OT 10 | 143 566 798 € | 287 133 596 € | 50 % |

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Programmes intégrés

10% des fonds FEDER du PO, représentant 29,69 millions d'euros sur 2017-2020, sont dédiés au financement d'une stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires. Cette stratégie est l'objet de l'axe 4 « Inclusion sociale par l'emploi ».

L'intervention du FEDER est complétée par l'intervention du FSE dans le cadre de l'axe 5 du PO. 14.5 % du montant total des crédits FSE (soit 15 % de l'axe 5) seront en effet mobilisés sur des actions de formation professionnelle à destination des publics résidant dans les quartiers prioritaires de l'actuelle géographie de la politique de la ville.

Une instance de pilotage regroupant les parties prenantes (Etat, Région, Conseils généraux, Agglomérations) sera mise en place. Elle aura pour rôle de s'assurer de « la cohérence de la mise en œuvre des Fonds structurels dans le champ de la politique de la ville et de son étroite articulation avec les actuels contrats urbains de cohésion sociale et les futurs contrats de ville. » (p.19 PO).

Développement local

Le PO ne fait pas référence au Développement local mené par des acteurs locaux.

Pas d'outils DLAL sur le FEDER régional (toutefois existence des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)).

Par contre, le FEADER vient soutenir les GAL (Groupes d'Action Locale), le FEAMP soutient les GALP (Groupes d'Action Locale Pêche) et le POIA (Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes) soutient les « Espaces Valléens ». (Possibilité de lancer des appels dédiés à des types de territoires).

Micro-projets associatifs

Le PO ne fait pas référence aux micro-projets associatifs.

Autre

- **L'axe 4, OT 9 - FEDER** : vise l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté à travers la priorité d'investissement dans des infrastructures sociales et sanitaires.

- **L'axe 5, OT 10 - FSE** :

- Prise en compte de la lutte contre les discriminations, priorité d'investissement 10iii :

« Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises ».

Il est en effet envisagé de lancer de manière ponctuelle des « appels à projets afin d'initier des projets innovants de prévention et de lutte contre les discriminations ciblés sur les personnes menacées de discrimination et sur les personnes handicapées. L'objectif étant d'augmenter leur participation au marché du travail, d'améliorer leur inclusion sociale, de réduire les inégalités sur le plan des niveaux de formation.... » (p.277 PO).

- Les structures d'utilité sociale pourront se positionner sur les actions soutenues au titre des objectifs spécifiques, également au titre de la priorité d'investissement 10iii :

- Améliorer la qualité de l'offre de services des structures de la formation, de l'accompagnement et le l'orientation au service de publics, tout au long de la vie.
- Augmenter l'accès à une première qualification et élévation du niveau de formation des personnes les plus éloignées de l'emploi.
- Augmenter l'accès des publics sous-mains de justice et des jeunes ayant le moins d'opportunité dans des actions d'accompagnement, d'orientation et de formation.
- Augmenter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés demandeurs d'emploi.

Les actions seront notamment ciblées sur « les structures qui mettent en œuvre les programmes de formation, d'orientation et d'accompagnement ; les centres de ressources, qui développent de l'observation et de l'accompagnement des mutations sociologiques et économiques en appui des structures qui mettent en œuvre les programmes de formation, d'orientation et d'insertion, dans une perspective d'innovation ; et les agents de ces structures. » (p.165 PO).

CONTACT

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction des Affaires Européennes
Service Pilotage et Accompagnement Européen

Camille BERENGUEL

T 04 88 73 78 01 - @ monprojeteuropeen@regionpaca.fr

27 place Jules Guesde, 13 841 Marseille

À lire également

- **De nombreux documents, y compris le Programme opérationnel régional**, sur le site « Les Fonds européens en Provence-Alpes-Côte d'Azur » : <http://europe.regionpaca.fr>
- **Fiche de synthèse sur la programmation régionale des FESI en Provence-Alpes-Côte d'Azur**, éditée par le Commissariat général à l'égalité des territoires : www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020